

Recueil des Actes Administratifs

Arrêtés





### DIRECTION GENERALE DES SERVICES Pôle Assemblée T / 04 50 33 50 69 - F / 04 50 33 51 18 - pole.assemblee@hautesavoie.fr

Hôtel du Département 1 avenue d'Albigny CS 32444 74041 Annecy Cedex T / 04 50 33 50 00 n° de siret : 22740001700074

### Avis de Publication

M. le Président du Conseil départemental certifie que :

- le Recueil des Actes Administratifs (RAA) n° 2021-48 a été publié ce jour et qu'il a été mis à disposition du public pour consultation dès aujourd'hui :
  - aux Archives départementales de la Haute-Savoie
     37 bis, avenue de la Plaine 74000 ANNECY Tél.: 04-50-66-84-20 sans limitation de durée.
  - sur le site Internet du Conseil départemental : www.hautesavoie.fr
- tous les arrêtés<sup>(\*)</sup> de ce recueil ont été transmis au représentant de l'Etat dans le département aux dates figurant respectivement sur l'accusé de réception ou le tampon Préfecture de chaque acte.

(\*) A l'exception des actes non soumis à l'obligation de transmission en Préfecture conformément aux articles L.2131-2 et L.2131-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Sauf mention particulière portée directement sur l'acte concerné, les arrêtés publiés dans ce document peuvent faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de la date de publication.

### Liste des actes publiés au cours des deux derniers mois :

- 24-11-2021 : RAA n° 2021-48 Arrêtés
- 16-11-2021: RAA n° 2021-47 Délibérations du Conseil départemental du 08 novembre 2021
- 10-11-2021 : RAA n° 2021-46 Arrêtés
- 25-10-2021 : RAA n° 2021-45 Délibérations de la Commission Permanente du 18 octobre 2021
- 22-10-2021 : RAA n° 2021-44 Arrêtés
- 13-10-2021 : RAA n° 2021-43 Arrêtés
- 29-09-2021 : RAA n° 2021-42 Arrêtés

Avis affiché ce jour dans le lieu indiqué ci-dessus, sur le panneau d'affichage situé 1, rue du 30ème Régiment d'Infanterie à Annecy et sur le site internet du Conseil départemental (www.hautesavoie.fr)

Fait à Annecy, le 24 novembre 2021

Pour le Président du Conseil départemental, Le Directeur de l'Assemblée,

Jean-Pierre MORET

Les arrêtés, regroupés par Directions, Pôles et Services,
sont classés par numéros d'ordre croissant sur la base des quatre derniers chiffres.
(*) Actes non soumis à l'obligation de transmission en Préfecture conformément aux articles L.2131-2 et L.2131-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### Recueil des Actes Administratifs n° 2021-48 - Arrêtés SOMMAIRE

N° Arrêté	Objet	Page
Direction <b>de</b>	l'Autonomie	
21-04865	Tarification pour l'année 2021 de l'établissement dénommé Maison d'Enfants Saint-Benoit - pour ses services : Accueil Fratries, Villa et Accueils de Jour Administratifs - géré par la Fondation d'Auteuil à Paris	1
21-04908	Tarification pour l'année 2021 de l'établissement dénommé Maison d'Enfants Cognacq-Jay, géré par la Fondation Cognacq-Jay à Paris	3
21-05016	Tarification pour l'année 2021 de l'établissement dénommé Centre d'Accueil et de Répit Marie Bochet, géré par la Fondation OVE à Vaulx-en-Velin	5
21-05028	Tarification pour l'année 2021 de l'accueil de jour de l'Etablissement d'Accueil Médicalisé de la Ferme des Roches géré par l'association d'AAPEI d'Annecy et ses Environs à Seynod	7
21-05116	Modification de l'arrêté n° 21-04130 portant désignation des membres de la composition du Conseil départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie	9
Direction de	l'Enfance Famille	
21-04600	Nomination des mandataires de la régie d'avances intitulée « Budget Enfance Famille, Service Enfance, Direction Territoriale du Chablais » - Arrêté modificatif n° 33	25
21-04601	Nomination des mandataires de la régie d'avances intitulée « Budget Enfance Famille, Service Enfance, Direction Territoriale du Chablais » - Arrêté modificatif n° 34	27
21-05005	Nomination des mandataires de la régie d'avances intitulée « Budget Enfance Famille, Service Enfance, Direction Territoriale du Genevois » - Arrêté modificatif n° 41	29



### DGA ACTION SOCIALE ET SOLIDARITE

Direction de l'Autonomie / Direction Enfance Famille Service de l'offre sociale et médico-sociale 26 Avenue de Chevêne - CS 32444 - 74041 Annecy Cedex

### Arrêté n° 2021 - 04865

Hôtel du Département 1 avenue d'Albigny CS 32444 74041 Annecy Cdex T / 04 50 33 50 00 n'de siret : 22740001700074

Portant tarification pour l'année 2021 de l'établissement MAISON D'ENFANTS SAINT BENOIT –pour ses services Accueil fratries, Villa et Accueils de jour administratifs- géré par FONDATION D'AUTEUIL.

### Le Président du Conseil départemental

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment l'article L 314-1 II relatif aux règles de compétences en matière tarifaire ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment l'article R.314-1 et suivants relatif à la gestion budgétaire, comptable et financière, et aux modalités de financement et de tarification des établissements et services sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'article L.312-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu la délibération n° CD-2020-082 de l'Assemblée Départementale de Haute-Savoie en date du 07 décembre 2020, fixant l'objectif annuel d'évolution des dépenses en application de l'article L.313-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles :

Vu les propositions budgétaires et leurs annexes transmises par la personne ayant qualité pour représenter la FONDATION D'AUTEUIL, pour l'exercice 2021 ;

Vu la procédure contradictoire engagée par la Direction de l'Autonomie par lettre du 9 septembre 2021 et la décision d'autorisation budgétaire;

Considérant les autorisations délivrées par le Département.

### ARRETE

### Article 1

Les prix de journée et dotations applicables aux services de la Maison St. Benoît gérée par la FONDATION D'AUTEUIL sont fixés comme suit à compter du 1er novembre 2021 :

### Article 2

Pour l'exercice budgétaire 2021, la dotation globale annuelle est arrêtée à 6 198 050,13 €, soit :

- Pour le service ACCUEIL FRATRIES : 3 667 213,68 €
- Pour le service LA VILLA: 1600 304,94 €
- Pour le service SAEJ SEYNOD (AJA): 633 343,59 €
- Pour le service SAEJ ST.JULIEN EN GENEVOIS (AJA): 297 187,92 €

Elle sera payée conformément à l'article R.314-107 du code de l'action sociale et des familles, par fractions forfaitaires égales au douzième de son montant, soit :

- Service ACCUEIL FRATRIES: 305 601 €
- Service LA VILLA: 133 358 €
- Service SAEJ SEYNOD (AJA): 52 778 €
- Service SAEJ ST.JULIEN EN GENEVOIS (AJA): 24 765 €

L'ajustement de la dotation globale annuelle sera effectué lors du paiement de la douzième fraction mensuelle.

### Article 3

Pour les personnes originaires d'autres départements, il sera fait application du tarif moyen :

- Service ACCUEIL FRATRIES: 246,14 €
- Service LA VILLA: 461,58 €
- Service SAEJ SEYNOD (AJA): 73,61 €
- Service SAEJ ST.JULIEN EN GENEVOIS (AJA): 69,52 €

### Article 4

Les effets du présent arrêté de tarification seront prolongés dans les même conditions jusqu'à la date du prochain arrêté de tarification.

### Article 5

Les recours contentieux contre le présent arrêté doivent parvenir au Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale, sis 184 avenue Duguesclin – 69433 LYON cedex 03, dans le délai franc d'un mois à compter de sa notification pour les personnes auquel il a été notifié ou de sa publication pour les autres personnes.

### Article 6

Monsieur le Directeur Général des Services du Département, Monsieur le Directeur Général Adjoint chargé de l'Action Sociale et de la Solidarité, Madame la Directrice de l'Autonomie du Conseil départemental de Haute-Savoie sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes du Département.

Annecy, le 0 9 NOV. 2021

Le Président du Conseil départemental

Martial SADDIER



### DGA ACTION SOCIALE ET SOLIDARITE

Direction de l'Autonomie / Direction Enfance Famille Service de l'offre sociale et médico-sociale 26 Avenue de Chevêne - CS 32444 - 74041 Annecy Cedex

Arrêté n° 2021-04908

Hôtel du Département 1 avenue d'Albigny CS 32444 74041 Annecy Cdex T / 04 50 33 50 00 n' desiret : 227 2001 7000 74

Portant tarification pour l'année 2021 de l'établissement MAISON D'ENFANTS COGNACQ-JAY géré par la FONDATION COGNACQ-JAY.

### Le Président du Conseil départemental

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment l'article L 314-1 II relatif aux règles de compétences en matière tarifaire ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment l'article R.314-1 et suivants relatif à la gestion budgétaire, comptable et financière, et aux modalités de financement et de tarification des établissements et services sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'article L.312-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu la délibération n° CD-2020-082 de l'Assemblée Départementale de Haute-Savoie en date du 07 décembre 2020, fixant l'objectif annuel d'évolution des dépenses en application de l'article L.313-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu les propositions budgétaires et leurs annexes transmises par la personne ayant qualité pour représenter la FONDATION COGNACQ-JAY, pour l'exercice 2021 ;

Vu la procédure contradictoire engagée par la Direction de l'Autonomie par lettre du 30 septembre ;

Considérant l'autorisation délivrée par le Département ;

### ARRETE

### Article 1

Les prix de journée et dotations applicables aux personnes admises dans les services gérés par la FONDATION COGNACQ-JAY sont fixés comme suit à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2021.

### Article 2

Pour l'exercice budgétaire 2021, la dotation globale annuelle est arrêtée à 9 998 370,42 €, soit :

- Pour le service INTERNAT MONNETIER : 3 360 924,07 €
- Pour le service AJA ENTRETEMPS : 757 237,29 €
- Pour le service POLE ADOS / EX SAS MINEURS : 3 258 660,29 €
- Pour le service SERVICE PLACEMENT FAMILIAL : 632 963,25 €
- Pour le service AU ALTERNATIV : 1 395 068,94 €
- Pour le service GAA / MNA: 593 516,58 €

Elle sera payée conformément à l'article R.314-107 du code de l'action sociale et des familles, par fractions forfaitaires égales au douzième de son montant, soit :

Service INTERNAT MONNETIER: 280 077,01 €

Service AJA ENTRETEMPS: 63 103,11 €

Service POLE ADOS / EX SAS MINEURS : 271 555,02 €

Service SERVICE PLACEMENT FAMILIAL: 52 746,94 €

Service AU ALTERNATIV: 116 255,74 €

Service GAA / MNA: 49 459,72 €

L'ajustement de la dotation globale annuelle sera effectué lors du paiement de la douzième fraction mensuelle.

### Article 3

Pour les personnes originaires d'autres départements, il sera fait application du tarif moyen :

Service INTERNAT MONNETIER: 305,21 €

Service AJA ENTRETEMPS: 73,07 €

Service POLE ADOS / EX SAS MINEURS : 293,68 €

Service SERVICE PLACEMENT FAMILIAL: 205,91 €

Service AU ALTERNATIV : 449,59 €

Service GAA / MNA: 100,46 €

### Article 4

Les effets du présent arrêté de tarification seront prolongés dans les mêmes conditions jusqu'à la date du prochain arrêté de tarification.

### Article 5

Les recours contentieux contre le présent arrêté doivent parvenir au Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale, sis 184 avenue Duguesclin – 69433 LYON cedex 03, dans le délai franc d'un mois à compter de sa notification pour les personnes auquel il a été notifié ou de sa publication pour les autres personnes.

### Article 6

Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la Payeure départementale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs du Conseil départemental de la Haute-Savoie.

Annedy, le 0 9 NOV. 2021

Le Président du Conseil départemental

Martial SADDIER



### DGA ACTION SOCIALE ET SOLIDARITE

Direction de l'Autonomie / Direction Enfance Famille Service de l'offre sociale et médico-sociale 26 Avenue de Chevêne - CS 32444 - 74041 Annecy Cedex

### Arrêté n° 2021-05016

Hôtel du Département 1 avenue d'Albigny CS 32444 74041 Annecy Cdex T / 04 50 33 50 00 n'de siret : 2274001700074

Portant tarification pour l'année 2021 de l'établissement CAR MARIE BOCHET géré par la FONDATION OVE .

### Le Président du Conseil départemental

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment l'article L 314-1 II relatif aux règles de compétences en matière tarifaire ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment l'article R.314-1 et suivants relatif à la gestion budgétaire, comptable et financière, et aux modalités de financement et de tarification des établissements et services sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'article L.312-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu la délibération n° CD-2020-082 de l'Assemblée Départementale de Haute-Savoie en date du 07 décembre 2020, fixant l'objectif annuel d'évolution des dépenses en application de l'article L.313-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu les propositions budgétaires et leurs annexes transmises par la personne ayant qualité pour représenter la FONDATION OVE, pour l'exercice 2021 ;

Vu la décision d'autorisation budgétaire du 27 octobre 2021;

Considérant l'autorisation délivrée par le Département ;

### ARRETE

### Article 1

Les prix de journée et dotations applicables aux personnes admises dans l'établissement géré par la FONDATION OVE sont fixés comme suit à compter du 1er décembre 2021 :

### Article 2

Pour l'exercice budgétaire 2021, la dotation globale annuelle est arrêtée à 2 940 524,72 €, soit :

Pour le service INTERNAT : 2 383 288,17 €

Pour le service EQUIPE MOBILE : 557 236,55 €

Elle sera payée conformément à l'article R.314-107 du code de l'action sociale et des familles, par fractions forfaitaires égales au douzième de son montant, soit :

Service INTERNAT: 198 607,35 €

Service EQUIPE MOBILE: 46 436,38 €

L'ajustement de la dotation globale annuelle sera effectué lors du paiement de la douzième fraction mensuelle.

### Article 3

Pour les personnes originaires d'autres départements, il sera fait application du tarif moyen :

Service INTERNAT : 572,77 €

Service EQUIPE MOBILE : 55,06 €

### Article 4

Les effets du présent arrêté de tarification seront prolongés dans les même conditions jusqu'à la date du prochain arrêté de tarification.

### Article 5

Les recours contentieux contre le présent arrêté doivent parvenir au Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale, sis 184 avenue Duguesclin – 69433 LYON cedex 03, dans le délai franc d'un mois à compter de sa notification pour les personnes auquel il a été notifié ou de sa publication pour les autres personnes.

### Article 6

Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la Payeure départementale sont chargés, en chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs du Conseil départemental de la Haute-Savoie.

Annecy, P 1 5 NOV. 2021

Le Président du Conseil départemental

Martial SADDIER



DGA ACTION SOCIALE ET SOLIDARITE Direction de l'Autonomie Service de l'offre sociale et médico-sociale 26 Avenue de Chevêne – CS 32444 - 74041 ANNECY cedex

### Arrêté n° 21-05028

Portant tarification pour l'année 2021 de l'accueil de jour de l'EAM de la Ferme des Roches géré par l'association d'AAPEI ANNECY ET SES ENVIRONS à Seynod

### Le Président du Conseil départemental

Hôtel du Département 1 avenue d'Albigny CS 32444 74041 Annecy Cdex T / 04 50 33 50 00

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment l'article L 314-1 II relatif aux règles de compétence en matière tarifaire,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment l'article R 314-1 et suivants relatif à la gestion budgétaire, comptable et financière, et aux modalités de financement et de tarification des établissements et services sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'article L 312-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Vu la Délibération n° CD-2019-029 de l'Assemblée départementale du 27 mai 2019 fixant les conditions de mise en œuvre du Schéma Départemental de l'Autonomie 2019-2023,

Vu la délibération du Conseil départemental N° CD-2020-084 du 07 décembre 2020 arrêtant le budget primitif 2021 de la politique départementale en faveur du Handicap,

Vu l'annexe « Activité » transmise par la personne ayant qualité pour représenter l'établissement,

Vu le CPOM signé en date du 24 décembre 2018 entre l'association d'AAPEI ANNECY ET SES ENVIRONS et le Département de Haute-Savoie,

Vu l'arrêté 21-00970 portant tarification pour l'année 2021 des établissements et services gérés par l'association d'AAPEI ANNECY ET SES ENVIRONS à Seynod,

Vu l'arrêté 20-05265 portant extension de 8 places d'accueil de jour pour adultes atteintes de troubles du spectre de l'autisme au sein de l'EAM la Ferme des Roches situé à Chaumont (74270),

Sur proposition de Madame la Directrice de l'Autonomie,

### ARRETE

**Article 1 :** Les prix de journée et dotations applicables aux personnes admises dans l'accueil de jour géré par l'Association d'AAPEI ANNECY ET SES ENVIRONS sont fixés comme suit à compter du 1er juin 2021 :

FAM LES ROCHES (accueil de jour)

- Prix de journée moyen 2021: 170,16 €
- Dotation globale annuelle 2021 : 34 032 €.

Cette dotation fera l'objet d'un versement unique sur l'exercice 2021.

Article 2 : Pour l'exercice 2022, sans préjudice de mesure nouvelle, la dotation est fixée comme suit :

FAM LES ROCHES (accueil de jour)

- Prix de journée moyen 2022 : 124,73 €
- Dotation globale annuelle 2022 : 54 881 €.

Cette dotation fera l'objet de versements mensuels et sera intégrée à la dotation globale des établissements et services gérés par l'association d'AAPEI ANNECY ET SES ENVIRONS.

Article 3 : Les recours éventuels contre le présent arrêté doivent être portés devant le tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale sis 184 avenue Duguesclin – 69 433 Lyon cedex 03 dans un délai d'un

mois à compter de sa date de publication ou, à l'égard des organismes auxquels il est notifié, à compter de la date de notification.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Directeur Général Adjoint de l'Action Sociale et de la Solidarité, Madame la Directrice de l'Autonomie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs du Département de la Haute-Savoie.

Annecy, le 1er novembre 2021

Le Président du Conseil départemental

Martial SADDIER



DGA ACTION SOCIALE ET SOLIDARITE Direction de l'Autonomie Service offre sociale et médico-sociale 26 Avenue de Chevêne - CS 42220 - 74023 Annecy Cedex

Hôtel du Département 1 avenue d'Albigny CS 32444 74041 Annecy Cdex T / 04 50 33 50 00 n'desire: 22740001700074

### Arrêté nº 21-05116

Portant modification de l'arrêté n°21-04130 portant désignation des membres du Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie.

### Le Président du Conseil départemental

Vu la loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment les articles L.149-1 et L.149-2 relatifs au Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie,

Vu le décret n°2016-1206 du 7 septembre 2016 relatif au Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie, fixant notamment la composition, les modalités de désignation des membres et leur répartition en formations spécialisées et en collèges, ainsi que les modalités de fonctionnement de ce conseil ;

Vu l'arrêté conjoint du Président du Conseil départemental n°21-01933 et du Préfet de la Haute-Savoie n°2021-0056 en date du 5 mai 2021 fixant les listes d'organismes habilités à désigner des membres du Conseil Départemental de la citoyenneté et de l'autonomie.

Vu l'arrêté conjoint du Président du Conseil départemental n°21-01932 et du Directeur Général de l'Agence Régionale de la Santé Auvergne-Rhône-Alpes n°2021-12-0049 en date du 5 mai 2021 fixant les listes d'organismes habilités à désigner des membres du Conseil Départemental de la citoyenneté et de l'autonomie,

Vu l'arrêté du Président du Conseil départemental n°21-01931 en date du 5 mai 2021 fixant les listes d'organismes habilités à désigner des membres du Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie,

Vu l'arrêté du Président du Conseil départemental n°21-04130 en date du 9 septembre 2021 portant désignation des membres du Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie.

Sur proposition de Monsieur le Directeur Général Adjoint de l'Action Sociale et de la Solidarité et de Madame la Directrice de l'Autonomie.

### ARRETE

### Article 1

La composition du Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie fixée par l'article 1 de l'arrêté n° 21-04130 susvisé est modifiée conformément aux tableaux annexés ci-joints :

- Pour la formation spécialisée concernant les questions relatives aux personnes âgées, hors collège commun avec la deuxième formation,
- Pour la formation spécialisée concernant les questions relatives aux personnes handicapées, hors collège commun avec la première formation,
- Pour le quatrième collège commun aux deux formations spécialisées

Le reste sans changement.

### Article 2:

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le Président du Conseil départemental ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

### Article 3:

Monsieur le Directeur Général Adjoint de l'Action Sociale et de la Solidarité, Madame la Directrice de l'Autonomie sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au Recueil des Actes Administratifs du Département de la Haute-Savoie.

Annecy, le 04/11/2021

Le Président du Conseil départemental

Martia SADDIER

Au titre des représentants	Organismes	Membres	Qualité
	Association gestionnaire	Mireille BELLANGER	Titulaire
	CODERPA	Un représentant de l'association gestionnaire CODERPA	Suppléant
	Association ALMA 74	Richard GRIVEL	Titulaire
		Pascale DACHY	Suppléant
	Petits Frères des Pauvres	Anne Marie HOMMEL	Titulaire
		Sabine MASSACRIER	Suppléant
	Association Nationale des	Bernard MOUCHET	Titulaire
	Retraités de la poste et	Un représentant de l'ANR de la	Suppléant
Personnes âgées,	France Telecom	poste et France Telecom	
familles et proches aidants	Association « Rhône-Alpes » des Officiers Mariniers,	Raymond PARIS	Titulaire
	quartier-maître de première classe en retraite et veuves et veufs (ARAOMR)	Christian LAMOUILLE	Suppléant
	Fédération Nationale des	Danielle BAUZON	Titulaire
	Associations de Retraités de l'Artisanat	Christianne CECCON	Suppléant
	Fédération Départementale des Syndicats Exploitants	Jean Luc BIDAL	Titulaire
	Agricoles (FDSEA)	Gérard DUCREY	Suppléant

ail- Force Ouvr Haute-Savoi fédération Frang dération Frang vailleurs Chrét nion Nationale Retraités énération Frand Travail Eration Généra raités de la Fol Publique	Confederation Générale du Evelyne COUTTET Titulaire	Travail- Force Ouvrière de Alain COLLARD Suppléant Suppléant	Confédération Française Michel BIZET Titulaire	Democratique du Travail Myriam FITTE-DUVAL Suppléant	Confédération Française des Un représentant de la CFTC Travailleurs Chrétiens – branche de l'UNAR	Union Nationale des Un représentant de la CFTC Suppléant branche de l'UNAR	Confédération Française de Jean-Paul DIF-TURGIS Titulaire	l'Encadrement-Confédération Un représentant de la CFE CGC Suppléant Générale des Cadres	Confédération Générale du Marie-Claude BERTHIEUX	Travail Noël PONTHUS Suppléant	Fédération Générale des Jean Philippe RENNARD Titulaire	Retraités de la Fonction Monique BONIFACJ Suppléant Suppléant	Fédération Syndicale Unitaire Titulaire	Bernadette CREY Suppléant	Fédération Nationale des Didier MASURE Associations de Retraités et	
--	---	--	--	--	---	--	---	---	--	--------------------------------	---	---	---	---------------------------	---	--

		1	
Au titre des représentants	Organismes	Membres	Qualité
Conseil départemental		Estelle BOUCHET	Titulaire
		Agnès GAY	Suppléant
Autres collectivités et		Laurence AUDETTE	Titulaire
etablissements publics de coopération intercommunale		Monique PIMONOW	Suppléant
		Pascal CHESSEL	Titulaire
		Dominique FUSEAU	Suppléant
DDETS		Marion BOUTELOUP MASSOT	Titulaire
Direction générale de l'ARS		Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne- Rhône-Alpes ou son représentant	Titulaire
			Suppléant
Agence nationale de l'habitat		Amandine CELIE	Titulaire
dans le département		Anne FONTA	Suppléant
Régimes de base d'assurance	Caisse Primaire	Nathalie BERTHELOT	Titulaire
vieillesse et d'assurance maladie	d'Assurance Maladie	Corinne BARTHES	Suppléant
	Mutualité	Jean Paul GUIGNARDAT	Titulaire
	Sociale Agricole	Marc JOIGNEAULT	Suppléant
	Caisse	Brigitte DELAPORTE MIAGAT	Titulaire
	d'Assurance Retraite de la Santé au Travail	Annie LOURENCO MARQUES	Suppléant

Arrêté n° 21-05116

CONSEIL DEPARTEMENTAL de la CITOYENNETE et de l'AUTONOMIE Désignation des membres – Arrêté n° 21-05116

Titulaire	Suppléant	Titulaire	Suppléant
Frédéric DESGOUTTES	Marie-Pierre CLETY	Bruno DELATTRE	Lionel SALOMON
Association Générale des Institutions de Retraite des Cadres	Association pour le Régime de Retraite Complémentaire des salariés	Mutuelle Générale de l'Education	Mutualité française Rhône et Pays de Savoie SSAM
Institutions de retraite complémentaire		Organismes régis par la code de la mutualité	

CONSEIL DEPARTEMENTAL de la CITOYENNETE et de l'AUTONOMIE Désignation des membres – Arrêté n° 21-05116

Au titre des représentants	Organismes	Membres	Qualité
Organisations	Confédération Française de l'Encadrement-	Jean-Paul DIF-TURGIS	Titulaire
syndicales	Confédération Générale des Cadres	Un représentant de la CFE CGC	Suppléant
salariés et de l'Union	Confédération Générale du Travail	Eric NOEL	Titulaire
nationale des		Marie-Claude BERTHIEUX	Suppléant
syndicats autonomes	Confédération Française Démocratique du	Florence VALENTIN	Titulaire
	Travail	Muriel HAMEL	Suppléant
	Confédération Générale du Travail- Force	Evelyne COUTTET	Titulaire
	Ouvrière de Haute-Savoie	Alain COLLARD	Suppléant
	Confédération Française des Travailleurs	Un représentant de la CFTC	Titulaire
	Chrétiens	Un représentant de la CFTC	Suppléant
	Union Nationale des Syndicats Autonomes	Claude FILLIGER	Titulaire
		Aurélie NOTEL	Suppléant
Organisation	Association des Directeurs au service des	Eric LACOUDRE	Titulaire
représentants les	Personnes Agées	Un représentant de l'AD PA	Suppléant
employeurs, les	Fédération des Etablissements Hospitaliers	Un représentant de la FEHAP	Titulaire
gestionnaires	et d'Aide à la Personne	Un représentant de la FEHAP	Suppléant
de services sociaux et	Fédération Hospitalière de France	Véronique ROBIN	Titulaire
médico-sociaux		Béatrice HUMBERT ELOY	Suppléant

Arrêté n° 21-05116

Intervenants		Marc COUZON	
bénévoles	Association Graines d'amis du Val des Usses		Titulaire
contribuant au		Marie Antoinette SIMON	Suppléant
maintien du lien			
social des personnes			

Au titre des représentants	Organismes	Membres	Qualité
Personnes	Espace – Handicap	Philippe ROTTOLI	Titulaire
handicapées, familles		Emile PASCUAL	Suppléant
et proches aidants	Nous Aussi Vetraz	Anne Marie DEVILLE	Titulaire
		Myriam CACHE	Suppléant
	Association Départementale des	Joëlle PETIT-ROULET	Titulaire
	Infirmes Moteurs Cérébraux (ADIMC)	Daniel GIRONDIN	Suppléant
	Association Départementale des	Bernard BONIFACJ	Titulaire
	Pupilles de l'Enseignement Public (ADPEP 74)	Fabrice BOUSQUET	Suppléant
	Association Espoir Haute-Savoie	Jean-Rolland FONTANA	Titulaire
		Agnès BEAUHAIRE	Suppléant
	La Croix Rouge Française	Lucette BETOULAUD et/ou Patrick CONTOIS	Titulaire
		Stephanie ZIEDER	Suppléant
	SYNAPS-CL74	Fabienne GAUCHER	Titulaire
		Un représentant de SYNAPS-CL74	Suppléant
	APF France handicap	Alain KIEFFER	Titulaire
		Joëlle TIBURZIO	Suppléant
	Association Départementale pour	Annie MAILLET	Titulaire
	le Travail Protégé (ADTP)	Nathalie LECLERC	Suppléant
	Association des Familles de	Alain GERMAIN	Titulaire
	Traumatisés Crâniens et de Cérébraux-lésés (AFTC 74)	François TOBE	Suppléant

Arrêté n° 21-05116

Union Départementale des	Anne-Marie DEVILLE	Titulaire
Associations de Parents et Amis	Myriam CACHE	Suppléant
de Personnes en situation de		
Handicap Mental (UDAPEI)		
Association PasserelLS	Véronique GRANJON	Titulaire
	Un représentant de l'association PasserelLS	Suppléant
Union Nationale des Amis et	Françoise RAYOT	Titulaire
Familles de Malades psychiques (UNAFAM 74)	Un représentant de l'UNAFAM	Suppléant
Association Valentin Haüy	Marie NEHR	Titulaire
	Un représentant de l'association Valentin Haüy	Suppléant
Association Autisme Eveil	Olivier REFFAY	Titulaire
	Mireille LAVERTY	Suppléant
Association SEPas Impossible	Cécile MONOD	Titulaire
	Yan-Gaëtan OLIVO	Suppléant

CONSEIL DEPARTEMENTAL de la CITOYENNETE et de l'AUTONOMIE Désignation des membres – Arrêté n° 21-05116

	1 -6		
Au titre des représentants	Organismes	Membres	Qualité
Conseil		Bernard BOCCARD	Titulaire
départemental		Valérie GONZO-MASSOL	Suppléant
Conseil régional		Christophe FOURNIER	Titulaire
Autres collectivités et		Pascal CHESSEL	Titulaire
etablissements publics de		Dominique FUSEAU	Suppléant
coopération		Laurence AUDETTE	Titulaire
ווופרכטווווומוומופ		Monique PIMONOW	Suppléant
DDETS		Sylvianne WANDEROILD	Titulaire
Rectorat d'académie		Un représentant du rectorat d'académie	Titulaire
		Un représentant du rectorat d'académie	Suppléant
Direction générale de		Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-	Titulaire
l'Agence régionale de santé		Rhône-Alpes ou son représentant	Suppléant
Agence nationale de		Amandine CELIE	Titulaire
l'habitat		Anne FONTA	Suppléant
Régimes de base	Caisse d'Assurance de	Brigitte DELAPORTE MIAGAT	Titulaire
d'assurance vieillesse et d'assurance	Retraite et de la Santé Au Travail	Annie LOURENCO MARQUES	Suppléant
maladie	Caisse Primaire	Nathalie BERTHELOT	Titulaire
	d'Assurance Maladie	Corinne BARTHES	Sunnláant

Accusé de réception en préfecture 074-227400017-20211104-21-05116-Al Date de télétransmission : 17/11/2021 Date de réception préfecture : 17/11/2021

Arrêté n° 21-05116

CONSEIL DEPARTEMENTAL de la CITOYENNETE et de l'AUTONOMIE

	Titulaire	Suppléant
Désignation des membres – Arrêté n° 21-05116	Lionel SALOMON	Bruno DELATTRE
Désignation	Mutualité française des Savoie service de soins accompagnement mutualiste	Mutuelle Générale de l'Education Nationale
	Organismes régis par le code de la mutualité	

CONSEIL DEPARTEMENTAL de la CITOYENNETE et de l'AUTONOMIE Désignation des membres – Arrêté n° 21-05116

Au titre des	Organismes	Membres	Qualité
Organisations	Confédération Générale du Travail	Patrice SEGAIID	Titulaire
syndicales		Un représentant de la CGT	Suppléant
représentatives de	Confédération Française Démocratique du Travail	Céline BOUTREAU	Titulaire
salariés et de l'Union		Damien HANNE	Suppléant
nationale des	Confédération Générale du Travail-Force Ouvrière	Didier BOURSIER	Titulaire
syndicats autonomes		Rolande BLIN	Suppléant
	Confédération Française de l'Encadrement-	Jean Paul DIF TURGIS	Titulaire
	Confédération Générale des Cadres	Un représentant de la CFE CGC	Suppléant
	Fédération Syndicale Unitaire	Zahia BOUNEMOURA	Titulaire
		Un représentant de la FSU	Suppléant
	Union Nationale des Syndicats Autonomes	Aurélie NOTEL	Titulaire
		Claude FILIGER	Suppléant
Organisations	NEXEM	Raphael MICONNET	Titulaire
représentants les		Thierry GALLAT	Suppléant
employeurs, les professionnels et	Union Régionale Interfédérale des œuvres et	Karine DELUERMOZ	Titulaire
gestionnaires	Organismes Privés Sanitaires et Sociaux	Loïc SURGET	Suppléant
d'établissements et	Confédération des Petites et Moyennes Entreprises	Flavien MICHEL DE CHABANNES	Titulaire
services sociaux et médico-sociaux		Sandrine MERCY	Suppléant
	Union Régionale des Professionnels de Santé	Danièle CHAPPUIS	

Arrêté n° 21-05116

		Un représentant de l'URPS	Suppléant
ntervenants	Comité des Associations pour le handicap de la	Joëlle PETIT-ROULET	Titulaire
	Haute-Savoie		
contribuant au			
maintien de la			
participation des		Daniel GIRODIN	Suppléant
7			
handicapées			

Au titre des représentants	Organismes	Membres	Qualité
Autorités organisatrices des	Grand Annecy	Monique PIMONOW	Titulaire
transports		Jean Louis TOE	Suppléant
Bailleurs sociaux	USH 74	Isabelle GAUTRON	Titulaire
		Aude POINSIGNON	Suppléant
Architecte urbaniste/Habitat	SOLIHA	Julien DUFFOURD	Titulaire
Personnes physique ou morale concernées par la politiques de l'autonomie et de l'accessibilité universelle et intervenant dans les	Union Départementale de l'Association des Familles de Haute- Savoie	Jocelyne PONTHUS	Titulaire
domaines de la citoyenneté, de la santé, de l'activité physique, des loisirs, de la vie associative, de la culture	Comité Départemental sport adapté Haute- Savoie	Sophie COVACHO	Titulaire
et du tourisme	ADMR Haute-Savoie	Daniel Verbeke	Titulaire
	Association Haute-	Marie-Claude ROUMAILHAC	Titulaire

Arrêté n° 21-05116



DGA ACTION SOCIALE ET SOLIDARITE Direction Enfance Famille T / 04 50 33 22 20

Hôtel du Département 1 avenue d'Albigny CS 32444 74041 Annecy Cedex T / 04 50 33 50 00 n° de siret : 22740001700074

Copies:
Paierie – Mme LE DOUJET DESPERT,
M. GIOVANNINI
Pôle Finances:
M. TOURNASSAT
J-Philippe LAUGIER
PRH – Valérie BOCQUET
Dossier régie
Service comptabilité DEF
Direction Territoriale Chablais

Arrêté n° 21 - 04600

### ACTE DE NOMINATION DES MANDATAIRES DE LA RÉGIE D'AVANCES INTITULEE « BUDGET ENFANCE FAMILLE, Service Enfance, Direction Territoriale du CHABLAIS »

### Arrêté modificatif n° 33

### LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Vu l'arrêté n° 20-00526 en date du 4 février 2020 modifiant l'appellation de la Régie d'Avances du Chablais désormais désignée « Budget Enfance Famille, Service Enfance, Direction Territoriale du Chablais »

Vu l'avis conforme de la Payeure Départementale en date du 7 octobre 2021;

Vu l'avis conforme du régisseur en date du 6 octobre 2021 ;

Vu l'arrêté initial n° 14-08178 du 8 Janvier 2015 ;

Considérant les modifications suivantes au tableau des effectifs de la Direction Territoriale du Chablais, Service Enfance.

### DECIDE

### ARTICLE 1er

La personne désignée ci-dessous est nommée en qualité de mandataire de la Régie d'Avances « Budget Enfance Famille, Service Enfance, Direction Territoriale du Chablais », pour le compte et sous la responsabilité du régisseur, Mme RITTAUD Nelly, avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci :

 Mme BERGER Marine, domiciliée à THONON LES BAINS, en remplacement de Mme Lucile DUPONT

### **ARTICLE 2**

Le mandataire ne doit pas payer de dépenses relatives à des charges autres que celle énumérées dans l'acte constitutif de la régie, sous peine d'être constitué comptable de fait et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du Nouveau Code Pénal.

### **ARTICLE 3**

Le mandataire est tenu d'appliquer les dispositions de l'instruction interministérielle.

Fait à Annecy, le 15 14/21

POUR LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL LA DIRECTRICE DIRECTION ENFANCE FAMILLE Stéphanie BRUN LE REGISSEUR, LE SUPPLEANT, (Faire précéder la signature de la mention (Faire précéder la signature de la mention manuscrite « Vu pour acceptation ») manuscrite « Vu pour acceptation ») occeptation MANDATAIRE N° 18 (Mme M.BERGER) (Faire précéder la signature de la mention manuscrite « Vu pour acceptation ») Un pour a coepitation



DGA ACTION SOCIALE ET SOLIDARITE Direction Enfance Famille T / 04 50 33 22 20

Hôtel du Département 1 avenue d'Albigny CS 32444 74041 Annecy Cedex T / 04 50 33 50 00 n° de siret : 22740001700074

Coples:
Paierie – Mme LE DOUJET DESPERT,
M. GIOVANNINI
Pôle Finances:
M. TOURNASSAT
J-Philippe LAUGIER
PRH – Valérie BOCQUET
Dossier régie
Service comptabilité DEF
Direction Territoriale Chablais

Arrêté n° 21 - 04601

### ACTE DE NOMINATION DES MANDATAIRES DE LA RÉGIE D'AVANCES INTITULEE « BUDGET ENFANCE FAMILLE, Service Enfance, Direction Territoriale du CHABLAIS »

### Arrêté modificatif nº 34

### LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Vu l'arrêté n° 20-00526 en date du 4 février 2020 modifiant l'appellation de la Régie d'Avances du Chablais désormais désignée « Budget Enfance Famille, Service Enfance, Direction Territoriale du Chablais »

Vu l'avis conforme de la Payeure Départementale en date du 7 octobre 2021;

Vu l'avis conforme du régisseur en date du 5 octobre 2021 ;

Vu l'arrêté initial n° 14-08178 du 8 Janvier 2015 ;

Considérant les modifications suivantes au tableau des effectifs de la Direction Territoriale du Chablais, Service Enfance.

### DECIDE

### ARTICLE 1er

La personne désignée ci-dessous est nommée en qualité de mandataire de la Régie d'Avances « Budget Enfance Famille, Service Enfance, Direction Territoriale du Chablais », pour le compte et sous la responsabilité du régisseur, Mme RITTAUD Nelly, avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci :

 Mme NAGOU Mélanie, domiciliée à ALLINGES, en remplacement de Mme Clémentine COBOS

### ARTICLE 2

Le mandataire ne doit pas payer de dépenses relatives à des charges autres que celle énumérées dans l'acte constitutif de la régie, sous peine d'être constitué comptable de fait et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du Nouveau Code Pénal.

### **ARTICLE 3**

Le mandataire est tenu d'appliquer les dispositions de l'instruction interministérielle.

Fait à Annecy, le JSWI21

	Fait a Affilecy, le 500000
POUR LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL LA DIRECTRICE DIRECTION ENFANCE FAMILLE Stéphanie BRUN	
LE REGISSEUR, (Faire précéder la signature de la mention manuscrite « Vu pour acceptation »)  Vu pour acceptati	LE SUPPLEANT,  (Faire précéder la signature de la mention manuscrite « Vu pour acceptation »)  " Uu pou exceptation"
MANDATAIRE N° 2 (Mme M.NAGOU) (Faire précéder la signature de la mention manuscrite « Vu pour acceptation »)  Wyorr acceptation  Vagan	



DGA ACTION SOCIALE ET SOLIDARITE Direction Enfance Famille T / 04 50 33 22 20

Hôtel du Département 1 avenue d'Albigny CS 32444 74041 Annecy Cedex T / 04 50 33 50 00 n° de siret : 22740001700074

Copies:
Paierie – Mme LE DOUJET DESPERTS,
M. GIOVANNINI
Pôle Finances:
M. TOURNASSAT
J-Philippe LAUGIER
PRH – Valérie BOCQUET
Dossier régie
Service comptabilité DEF
Direction Territoriale Genevois

Arrêté n° 21-05005

### ACTE DE NOMINATION DES MANDATAIRES DE LA RÉGIE D'AVANCES INTITULEE « BUDGET ENFANCE FAMILLE, Service Enfance, Direction Territoriale GENEVOIS »

### Arrêté modificatif n° 41

### LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Vu l'arrêté n° 20-00406 en date du 3 février 2020 modifiant l'appellation de la Régie d'Avances du Genevois désormais désignée « Budget Enfance Famille, Service Enfance, Direction Territoriale du Genevois »

Vu l'avis conforme de la Payeure Départementale en date du 26 octobre 2021 ;

Vu l'avis conforme du régisseur en date du 21 octobre 2021 ;

Vu l'arrêté initial n° 14-08179 du 8 Janvier 2015 ;

Considérant les modifications suivantes au tableau des effectifs de la Direction Territoriale du Genevois, Service Enfance.

### DECIDE

### ARTICLE 1er

Les personnes désignées ci-dessous sont nommées en qualité de mandataires de la Régie d'Avances « Budget Enfance Famille, Service Enfance, Direction Territoriale du Genevois », pour le compte et sous la responsabilité du régisseur, Mme DOS SANTOS Manuela, avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci :

Mme PATIN Pauline, domiciliée à FILLINGES.

### ARTICLE 2

Le mandataire ne doit pas payer de dépenses relatives à des charges autres que celle énumérées dans l'acte constitutif de la régie, sous peine d'être constitué comptable de fait et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du Nouveau Code Pénal.

### **ARTICLE 3**

Le mandataire est tenu d'appliquer les dispositions de l'instruction interministérielle.

Fait à Annecy, le 15/M1224

POUR LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL LA DIRECTRICE DIRECTION ENFANCE FAMILLE Stéphanie BRUN	
LE REGISSEUR,  (Faire précéder la signature de la mention manuscrite « Vu pour acceptation »)  Vo pour occuphono	LE SUPPLEANT, (Faire précéder la signature de la mention manuscrite « Vu pour acceptation »)  No pour acceptation
MANDATAIRE N° 1 (Mme Pauline PATIN) (Faire précéder la signature de la mention manuscrite « Vu pour acceptation »)  Vu pour acceptation	



Publication du Conseil départemental de la Haute-Savoie Pôle Assemblée du Conseil départemental

Directeur de la Publication : M. Martial SADDIER, Président du Conseil départemental

Impression : Imprimerie du Conseil départemental

Publié le 24/11/2021